CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2024

Le 5 janvier 2024, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 29 décembre 2023 Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présentes :

BLANCO Jordan FORET Clotilde CAZORLA Dominique GIBERT Maryline

CHABRIER Alexandre GOUTORBE TORRE Jeannine

CHARBONNIER Jérôme MOREL Nathalie DEFOND Thérèse PENT Damien

Était absent : DEFOND Marion

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2023

- Avenant au contrat de travail de Mme BUTIN Céline pour le ménage de la salle des fêtes
- Recrutement d'un agent recenseur et fixation de sa rémunération
- Devis de diagnostic de performance énergétique pour deux appartements au-dessus de l'école
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2023 Le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Avenant au contrat de travail de Mme BUTIN Céline pour le ménage de la salle des fêtes

Mme PRUGNAUD ayant fait part de son intention de ne plus faire le ménage de la salle des fêtes à partir du 31 décembre 2023, le conseil municipal décide d'affecter les huit heures mensuelles correspondantes à Mme BUTIN Céline qui accepte cette tâche et autorise monsieur le maire à signer les documents correspondants.

Ordre du jour : Recrutement d'un agent recenseur et fixation de sa rémunération

En partant de l'indemnité votée en 2018, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le calcul de la rétribution de l'agent recenseur de Saint-Priest soit la somme forfaitaire de 1 865,60 € brut.

Ordre du jour : Devis de diagnostic de performance énergétique pour deux appartements au-dessus de l'école

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de Roanne-diagnostics pour les deux Diagnostics de performance énergétique pour des appartements sis au 10 bis rue de Vichy pour un montant de 591,67 € HT.

Ordre du jour : Questions diverses

• Les attentes de la municipalité par rapport au projet de réaménagement du site minier

<u>Rappel</u>: Pressé par les services de l'État, Orano projette de réaménager le stockage de résidus de traitement de l'uranium, actuellement sous eau. Il est prévu un recouvrement par matières solides récupérées sur place (abaissement de la digue qui ne serait plus un barrage, creusement d'un nouveau lit sinueux pour la Besbre en rive gauche, avec un passage encaissé au niveau du portail actuel...).

Orano a recours à un cabinet de communication pour recueillir l'avis et les questions des différents partenaires.

Nous avons pris rendez-vous pour le mercredi 10 janvier 2024 à 18h30 à la mairie. Questions devant être apportées :

- Rencontre souhaitée un jour de conseil municipal du projet envisagé avec présentations des points forts et faibles du projet puis à la population.
- Pourquoi dévier la Besbre de son lit artificiel, de l'autre côté de la retenue, qui existe aujourd'hui?
- Question concernant le site des Gadaillières (sécurité?)

• Retour sur l'enquête publique : PV puis Rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur.

La commission urbanisme s'est réunie pour étudier les propositions de réponses de la mairie préparées par Mme CHATROUX aux questions posées par le procès-verbal avant le 29 décembre 2023. Le Rapport et les conclusions ont été apportés ce matin (délai inférieur à 1 mois à partir de la fin de l'enquête).

Date pour la commission de modification du PLU avec Mme CHATROUX : mercredi 24 janvier à 19 h.

• Réunion des associations pour le calendrier des manifestations

Le vendredi 26 janvier à 20h à la mairie.

• Assurance générale de la municipalité

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de prix de l'assurance Groupama sur ses contrats Villassur et Cabassur pour 2024 (franchise de 500 €) pour un montant de 4 151,55 € HT soit 4 569,05 €TTC permettant une économie de 1 200 €.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 2 février 2024 à 20h00 à la mairie.	
La séance est close à 23h00.	

Le	président,	le secrétaire,